CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Février 2020

<u>OBJET</u>: Domaine départemental de Marseilleveyre - Convention au bénéfice du Parc national des Calanques pour mise en place d'éco-compteurs.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, jointe en annexe au rapport, au bénéfice du Parc national des Calanques, pour l'installation d'écocompteurs sur le domaine départemental de Marseilleveyre, ainsi que tous actes y afférents.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées